Le risque routier

Parlons-en !

Le risque routier

Parlons-en !

Sommaire des interventions :

1. DDTM et accidentologie en Ille & Vilaine [Préfecture]
2. Les enjeux du risque routier [CARSAT]
3. Les actions de la Sécurité Routière [SRE 35]
4. Les actions de prévention en entreprise [STSM]

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Le risque routier

Parlons-en !

Les actions de prévention en entreprise

Dr Pierre BOUZARD, Médecin du Travail - STSM

Rappel (1)

Les obligations des entreprises en matière de Santé et Sécurité au travail :

L'employeur se doit de

- **veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés,**
- **prendre les mesures de prévention des risques professionnels.**

Rappel (2)

Les 9 principes généraux de la prévention

- **Éviter les risques ;**
- **Évaluer les risques ;**
- **Combattre les risques à la source ;**
- **Adapter le travail à l'Homme ;**
- **Tenir compte de l'évolution de la technique ;**
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins ;**
- **Planifier la prévention ;**
- **Prendre des mesures de protection collective ;**
- **Donner les instructions appropriées aux travailleurs.**

Depuis 2001…

Obligation légale du « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels » [DUERP].

Mais…

Selon le PSRE*

Entreprises < 500 salariés

- **Seulement 1 entreprise sur 2 a rempli son « Document Unique »…**
- **Seulement 20% des entreprises ont noté le risque routier.**

* Association nationale regroupant les SRE

Quelques chiffres significatifs…

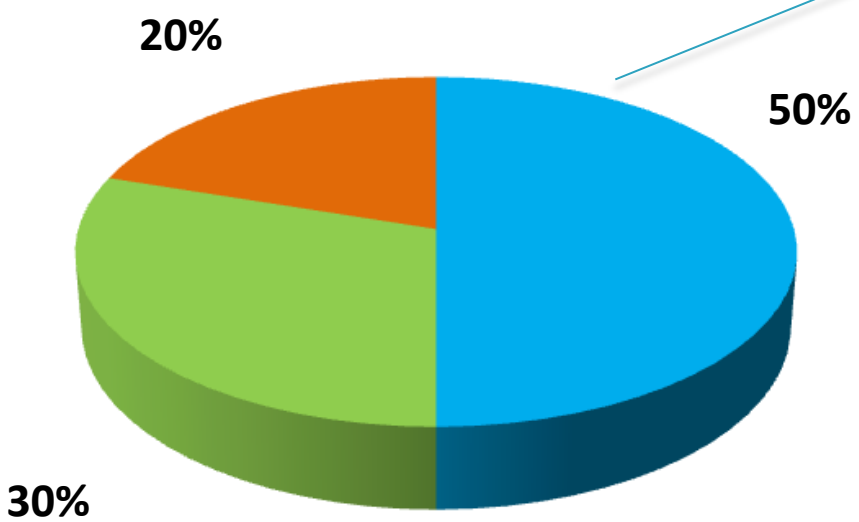

Résultat d'une Enquête IFOP auprès d'un échantillon de 1400 entreprises de 1 à 500 salariés.

- N'ont pas établi de DU ;
- Ont établi un DU mais sans risque routier ;
- Ont établi un DU avec identification du risque routier.

Et pourtant, le risque routier lié au travail représente le premier facteur de risque mortel en milieu professionnel !

Comment prévenir un risque que l'on ignore ?

Les missions des Services de Santé au Travail

- **Suivi médical des salariés ;**
- **Promotion de la Santé au Travail ;**
- **Actions de prévention des risques professionnels.**

Le suivi médical des salariés

- **ÉTAT DE SANTÉ**
- **POSTE DE TRAVAIL**

Certaines affections peuvent rendre incompatible la conduite, principalement :

- **Les déficits sensoriels (vue) ;**
- **Les risques de perte de connaissance (épilepsie) ;**
- **Les détériorations psychiques ;**
- **Les consommations de drogues (alcool et autres).**

L'arrêté du 31 août 2010 fixe la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire.

Les actions de prévention

- **À l'initiative du STSM ;**
- **À la demande de l'entreprise.**

Différentes actions sont envisageables :

Actions de sensibilisation (grands facteurs accidentogènes) ;

Actions de prévention selon la Méthode VECO ;

Actions ciblant un public particulièrement exposé.

Les actions sensibilisations

Centrées sur les grands facteurs accidentogènes

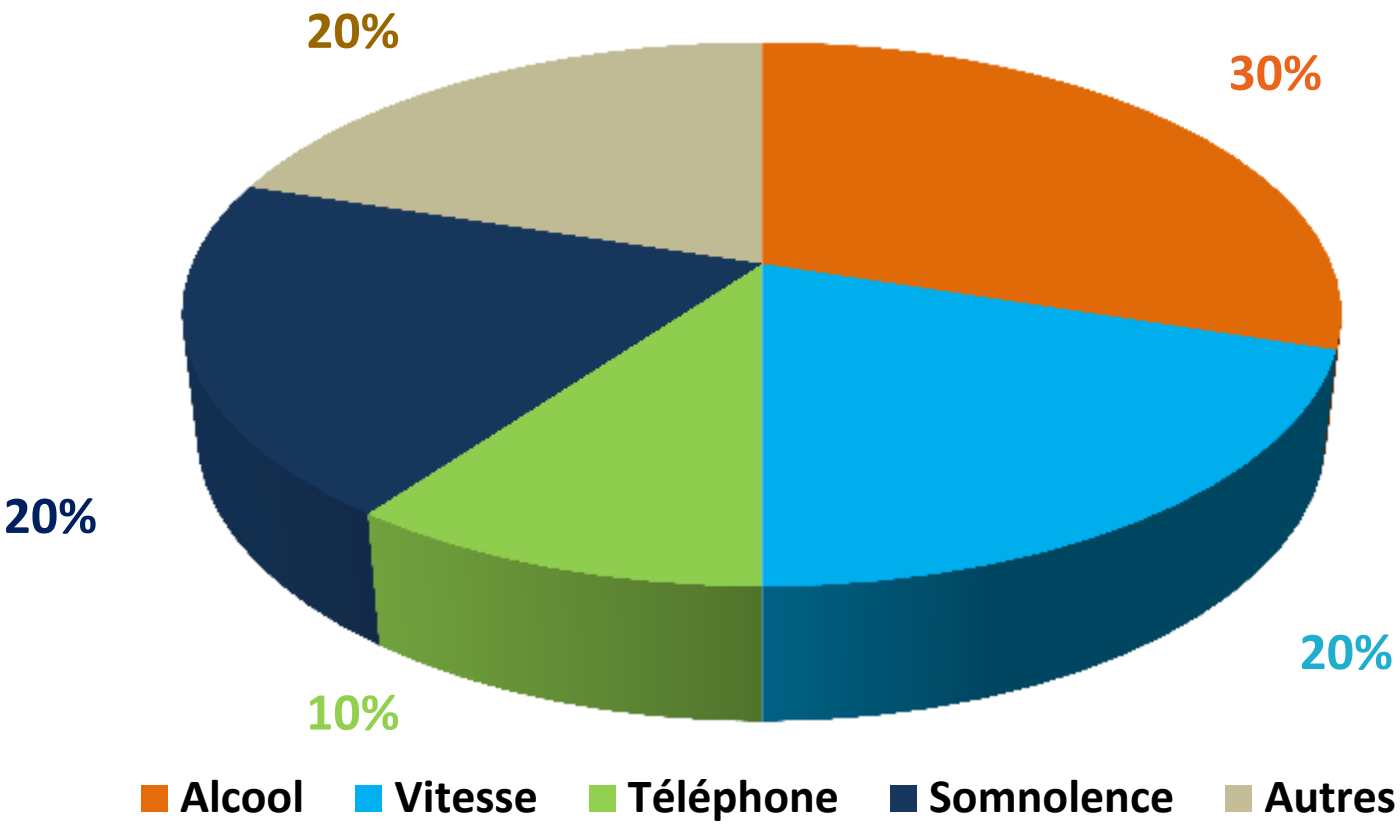

Les risq

LES DANGERS
LA DISTRACTION AUDITIVE
LA DISTRACTION VISUELLE
QUAND VOUS REGARDEZ
VOTRE SMARTPHONE
QUI REGARDE LA ROUTE ?

Zoom sur …

La somnolence

Fatigue au volant = 1 mort sur 3

20% des accidents / 33% sur autoroute

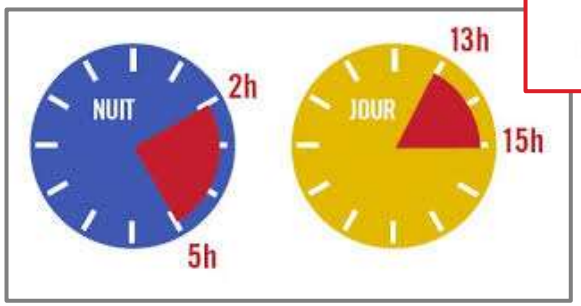

Baisse de vigilance

Répartition horaire des accidents mortels avec somnolence

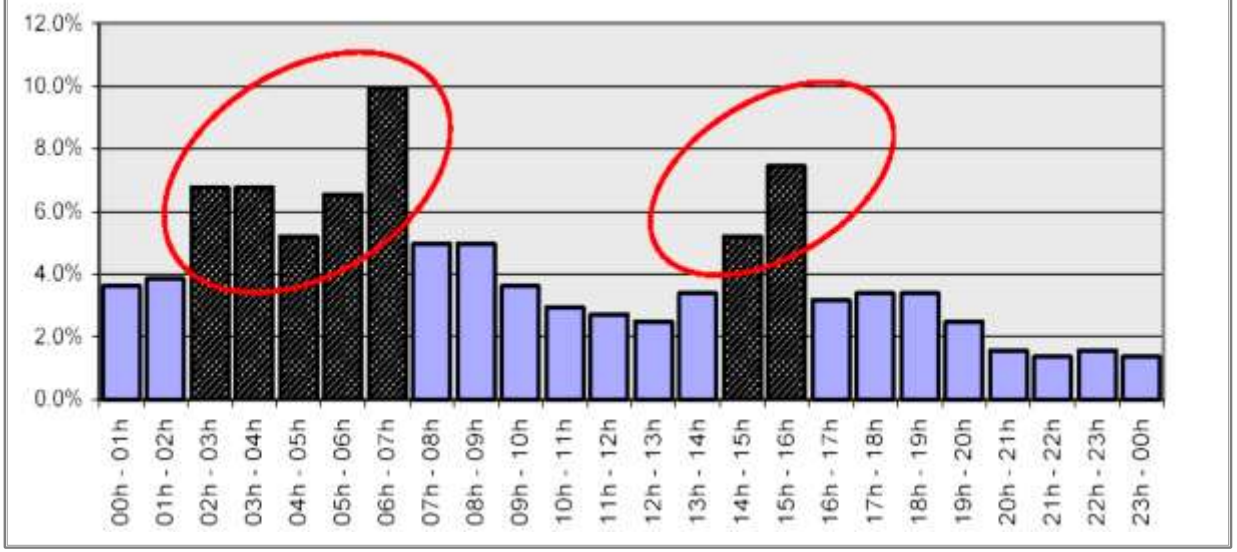

Les facteurs en cause dans la somnolence au volant…

STSM Santé au Travail Pays de Saint-Malo

Manque de sommeil…

Certains médicaments…

Alcool, drogues …

Les actions de prévention

Basées sur la méthode VECO

Véhicule

- choix du véhicule,
- aménagements,
- équipements de sécurité,
- entretien,
- carnet de bord ….

Environnement

- plan de circulation interne,
- prise en compte des conditions météo
- prise en compte des conditions de trafic

Conducteur

- sensibilisation,
- formation,
- tutorat,
- suivi médical…

Organisation du travail

- planification,
- organisation des déplacements,
- temps de conduite,
- protocole transport…

Les actions ciblées

« Catégories plus exposées au risque routier »

Ex : les salariés du Bâtiment se rendant sur des chantiers pour lesquels le risque routier dépasse le risque lié aux chutes de hauteur.

→Alors même qu'une entreprise sur deux oublie le Risque Routier dans leur DU !

Ex : les jeunes conducteurs (14 – 25 ans) sont les plus vulnérables

→ Souvent conducteurs de 2 roues…

Les actions ciblées

« Les 2 roues »

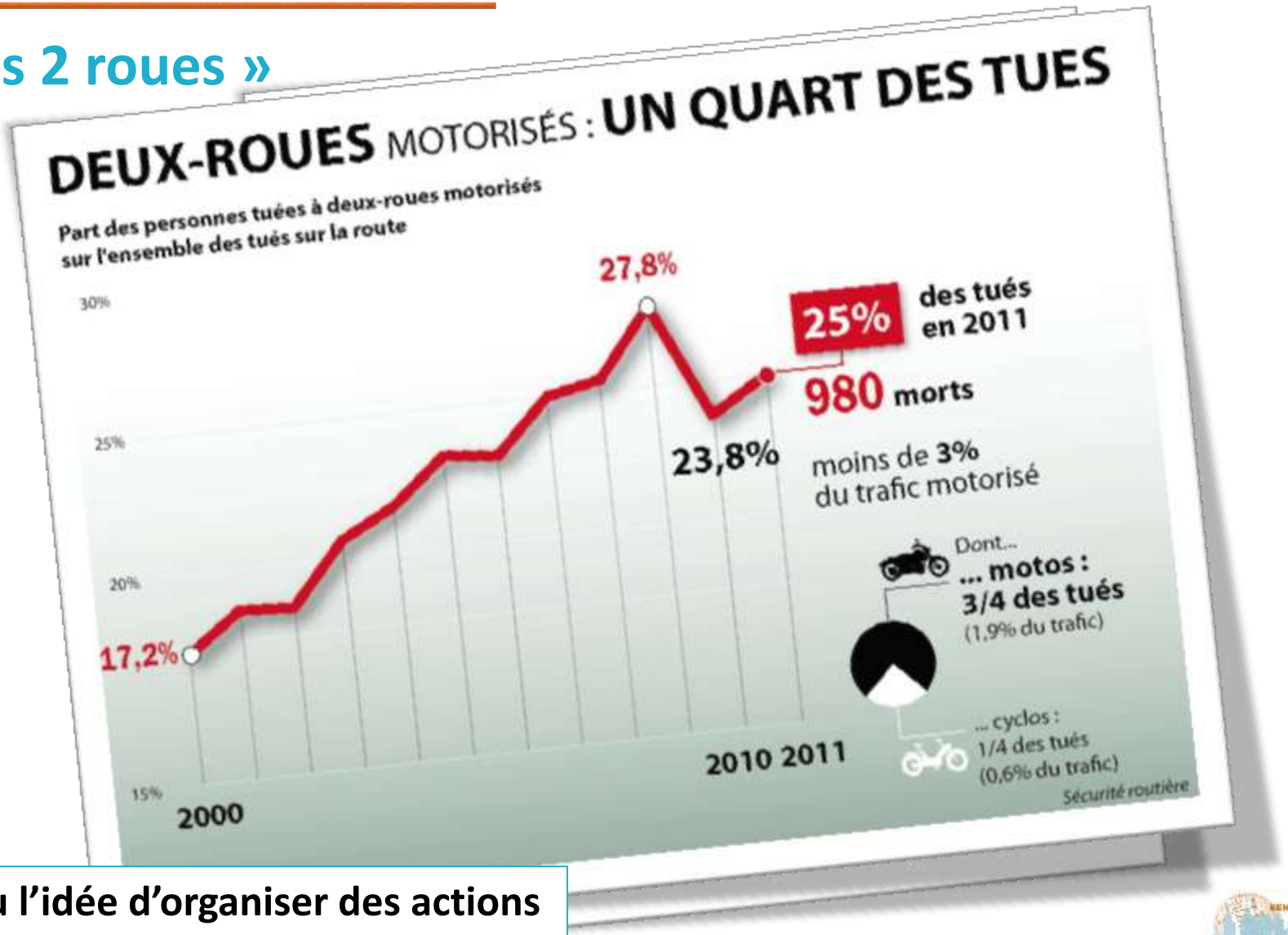

D'où l'idée d'organiser des actions prioritaires destinées aux CFA !

Le risque routier : une réalité

Le prévenir est une nécessité, une obligation !

Cela passe par 2 étapes :

- **Évaluer ce risque routier**
- **Mettre en place une démarche de prévention en s'appuyant sur ce qui existe …**

…et notamment le réseau constitué par les clubs SRE qui existent dans la plupart des départements.

Le SRE 35 (avec ses partenaires) est en capacité d'apporter les compétences et l'expertise que les entreprises n'ont pas.

Merci de votre attention